



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Debits de boissons

Question écrite n° 17645

### Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille attire l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur les difficultés que rencontrent les propriétaires de café. En effet, 2 000 cafés disparaissent tous les ans. Les propriétaires de ces établissements souhaiteraient que la réglementation de leur activité soit adaptée. Elle lui demande quelles sont ses intentions à l'égard de cette profession.

### Texte de la réponse

Le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, informe l'honorable parlementaire que la réflexion sur la réforme du code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme est toujours en cours et l'assure que dès qu'un accord interministeriel sera intervenu sur l'ensemble d'une proposition de texte, celle-ci sera soumise à l'examen du Parlement. D'ores et déjà, il est en mesure de lui indiquer que l'Assemblée nationale a retenu, en première lecture, une modification de l'article L. 44 du code précité portant le délai de péremption d'une licence non exploitée d'une à trois années, disposition, qui ne manquera pas d'avoir un effet positif sur la disponibilité des licences.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17645

**Rubrique :** Hotellerie et restauration

**Ministère interrogé :** entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 août 1994, page 4109

**Réponse publiée le :** 2 janvier 1995, page 48